

AVIS N° 014 - 2018 / BRVM / DG

Fractionnement d'actions

FILTISAC CI

Valeur théorique

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que dans le cadre de l'opération de fractionnement des actions de la société FILTISAC CI, à raison de quatre (4) actions nouvelles pour une (1) action ancienne, la valeur théorique de l'action fractionnée, à la clôture de la séance de bourse du mardi 30 janvier 2018, est de 4 125 FCFA.

La prochaine cotation du titre FILTISAC CI (symbole: FTSC) s'effectuera selon les modalités ci-après :

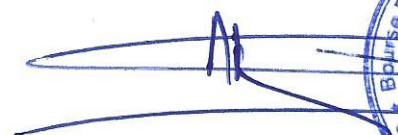

- cours de référence : 4 125 FCFA ;
- écarts maximaux du cours : [3 820 FCFA ; 4 430 FCFA].

Par conséquent, tous les ordres de bourse sur l'action FILTISAC CI, en attente dans le système de cotation à la publication du présent avis, seront annulés. Chaque SGI a la responsabilité de transmettre de nouveaux ordres de bourse après avoir informé ses clients de cet événement.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chacun des pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 30 janvier 2018

Le Directeur Général



Edoh Kossi AMENOUNVE

Edoh